

SPÉCIALISATION

DROIT DE L'ARBITRAGE

UNE MENTION DE SPÉCIALISATION
EN USAGE DANS LA PROFESSION



POUR TOUS LES AVOCATS IMPLIQUÉS DANS LA RÉSOLUTION DES LITIGES PAR L'ARBITRAGE :

- comme prescripteur d'un arbitrage
- comme plaideur et gestionnaire de la procédure d'arbitrage
- comme arbitre

Le certificat de spécialisation « droit de l'arbitrage » valorise l'expertise de l'avocat dans la résolution des litiges par arbitrage, en France comme à l'international. **Celui-ci conseille, assiste et représente ses clients tout au long de la procédure arbitrale, de la rédaction des clauses compromissoires à l'exécution de la sentence. Par son statut et sa déontologie, l'avocat peut aussi constituer un arbitre de référence.**



QUI PEUT SE SPÉCIALISER ?

Tout avocat justifiant d'une pratique professionnelle continue **d'au moins 4 années au moment de la demande.**

POURQUOI ACQUÉRIR UNE SPÉCIALISATION DROIT DE L'ARBITRAGE ?



Pour dynamiser votre exercice professionnel devenez spécialiste en droit de l'arbitrage, **une des 28 mentions de spécialisation fixées par arrêté du garde des Sceaux.**



Pour valoriser l'image de votre cabinet et améliorer la lisibilité de vos compétences par le public. La spécialisation représente **un gage de qualité, de crédibilité, de valorisation des prestations et de sécurité pour la clientèle.**



Pour garantir le développement de votre cabinet et de votre activité. La reconnaissance d'une compétence spécifique est **une réelle valeur ajoutée dans un environnement de plus en plus concurrentiel.**



AVANTAGES PRATIQUES



Toute mention de spécialisation peut être **utilisée sur l'ensemble de vos supports de communication** : papeterie, publicité, site Internet, etc...



Indexation claire au sein de l'Annuaire des avocats de France, consultable en ligne par le grand public et mis à jour régulièrement par le Conseil national des barreaux.



Vous pouvez également solliciter **une qualification spécifique** qui vous permet de préciser un champ juridique d'intervention privilégié au sein de la mention de spécialisation. **Cette demande doit nécessairement être présentée lors du dépôt de la candidature.**

QUEL COÛT ?

Les droits d'inscription de **800 €** doivent être acquittés au moment du dépôt du dossier.

ENTRETIEN DE VALIDATION DE LA MENTION

L'entretien dure 40 minutes et se tient devant un jury composé de deux avocats spécialistes, un universitaire et un magistrat. Le jury procède à l'entretien du candidat sur la base de son dossier et vérifie, par une mise en situation professionnelle, que les compétences de l'avocat sont acquises dans le domaine de spécialisation revendiqué.

PROCHAINE SESSION

► Le 10 juillet 2025



Retrouvez toutes les informations en flashant ce QR Code ou en envoyant un e-mail à specialisation@cnb.avocat.fr

ATTENTION le dépôt des dossiers doit être réalisé **en ligne plus de 2 mois avant la session considérée !**

BESOIN D'AIDE ?

Contactez le service spécialisation du CNB pour tout besoin de précision :

specialisation@cnb.avocat.fr
+ 33 (0)1 53 30 24 79

